

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2023/248

Objet : Travaux de génie civil

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 15/12/2023 par l' ENSIO SUD agissant pour le compte d'ORANGE en vue d'occuper le domaine public boulevard Louis Prouadères, afin d'effectuer des travaux de génie civil pour la période du 02/01/2024 au 06/01/2024,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : ENSIO SUD est autorisé à occuper le domaine public boulevard Louis Prouadères, afin d'effectuer des travaux génie civil pour la période du 02/01/2024 au 05/01/2024.

Article 2 : La circulation sera maintenue en permanence et réglée au moyen de feux tricolores ou par panneaux B15/C18.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC le 28 décembre 2023

P/o Le Maire
Robert CAMAZZOLA
Adjoint

